

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE D'AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE ARME (CATEGORIE D)

Public	12 stagiaires maximum	Durée	<i>75 heures</i>
Pré-requis	<p>Le stagiaire doit fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le justificatif de l'aptitude professionnelle d'agent de prévention et de sécurité - le numéro de carte professionnelle attribuée par la commission locale d'agrément et de contrôle d'agent de prévention et de sécurité en cours de validité - un certificat médical datant de moins d'un mois, placé sous pli fermé et attestant que l'état de santé physique et psychique de l'agent n'est pas incompatible avec le port d'une arme - une autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS 		
Objectif de la formation	<p>Cette formation vise à certifier les compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'agent(e) de prévention et de sécurité renforcée, d'armes de catégorie D.</p> <p>Les compétences théorique et pratique sont conformes aux dispositions des arrêtés du 27 juin 2017 et du 28 septembre 2018 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité et donne aux stagiaires les compétences nécessaires pour le maniement d'armes de catégorie D (bâton et tonfa télescopiques et générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène.</p> <p>Cette certification des agents de prévention et de sécurité renforcée respecte les modules obligatoires à tous les métiers de la sécurité privée, dictés par le ministère de l'intérieur et le Code de la Sécurité Intérieure.</p> <p>L'accroissement des missions confiées aux sociétés de sécurité privée, inhérente à la diminution des forces de Police et de Gendarmerie dans certains secteurs d'activité et notamment dans le cadre de la menace terroriste.</p> <p>Depuis les attaques terroristes dont la France a été victime, le gouvernement a décidé de rehausser le niveau de qualification des acteurs de la sécurité privée en les autorisant à être porteur d'armes de catégorie B et D.</p> <p>La commission en charge de la certification professionnelle de France Compétences a défini comme métiers émergents ou en forte évolution le métier d'agent de surveillance armé de catégorie D.</p>		

**Contenu de la formation Agent de Prévention et de Sécurité Renforcée (catégorie D)
Connaissances et savoir faire dispensés et nombre d'heures affectées**

**Module Juridique APS
12 h 00**

• Connaître la réglementation relative à l'acquisition et à la détention d'armes et de munitions 4 h 00

Connaître :

- la réglementation sur l'acquisition et la détention d'armes et de munitions

• Connaître les dispositions du livre VI du CSI 4 h 00

Connaître :

- les dispositions du livre VI du Code de la sécurité intérieure relatives à l'armement des agents privés de sécurité
- les modalités d'acquisition
- les conditions d'acquisition
- les conditions de détention, de conservation et de transport
- les sanctions

• Connaître la réglementation relative à l'usage des armes 4 h 00

Maîtriser :

- les principes d'absolue nécessité
- les conditions d'application de la légitime défense
- le cadre juridique d'usage des armes des forces de l'ordre

**Module Théorique
2 h 00**

• Connaître les caractéristiques techniques des armes 0 h 45

Connaître :

- les caractéristiques techniques
- l'entretien des armes
- les différents modes de fonctionnement des armes
- les effets des armes

• Connaître les règles générales de sécurité 0 h 45

Connaître :

- les règles de sécurité
- l'utilisation d'une arme
- les techniques de protection physique

**Contenu de la formation Agent de Prévention et de Sécurité Renforcée (catégorie D)
Connaissances et savoir faire dispensés et nombre d'heures affectées**

• Connaître les règles de stockage et de transports des armes 0 h 30

Connaître :

- les procédures et les configurations de stockage (coffres, armoires fortes)
- les procédures de traçabilité
- les procédures de transport pendant et en dehors de l'exécution de la mission

**Module Pratique
32 h 00**

• Connaître les techniques à mains nues 10 h 00

Savoir :

- effectuer mains nues, les techniques de garde et de déplacements
- effectuer les techniques de frappe (pieds, poings)
- effectuer les contrôles à distance
- gérer le rapprochement
- effectuer la mise au sol et le contrôle au sol
- positionner les entraves

Connaître :

- les zones de frappe
- les distances de sécurité
- les règles de sécurité

• Connaître les techniques avec un bâton télescopique 10 h 00

Savoir :

- utiliser son arme dans le cadre de l'intervention graduée
- effectuer les techniques de garde et de déplacements avec un bâton
- effectuer les techniques de frappe
- effectuer les contrôles à distance avec un bâton
- gérer le rapprochement avec un bâton
- effectuer la mise au sol et le contrôle au sol avec un bâton
- positionner les entraves avec un bâton

Connaître :

- les précautions d'emploi
- les zones de frappe
- les distances de sécurité
- les règles de sécurité

• Connaître les techniques avec un tonfa télescopique 10 h 00

Savoir :

- utiliser son arme dans le cadre de l'intervention graduée
- effectuer les techniques de garde et de déplacements avec un tonfa
- effectuer les techniques de frappe
- effectuer les contrôles à distance avec un tonfa
- gérer le rapprochement avec un tonfa
- effectuer la mise au sol et le contrôle au sol avec un tonfa
- positionner les entraves avec un tonfa

Connaître :

- les précautions d'emploi
- les zones de frappe

**Contenu de la formation Agent de Prévention et de Sécurité Renforcée (catégorie D)
Connaissances et savoir faire dispensés et nombre d'heures affectées**

- les distances de sécurité
- les règles de sécurité

• Connaître les techniques avec un générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène **2 h 00**

Connaître :

- utiliser son arme dans le cadre de l'intervention graduée
- les conditions d'emploi
- les précautions d'emploi
- les règles de sécurité

Module tactique
25 h 00

• Utiliser son arme dans le cadre de l'intervention graduée **10 h 00**

Savoir :

- prévenir les situations à risque
- analyser une situation susceptible d'entraîner un usage des armes
- utiliser son arme dans le cadre légal de la légitime défense
- repérer les comportements anormaux et les signaux précurseurs
- se positionner en binôme et en équipe
- communiquer, analyser des situations et prendre des décisions
- mettre en oeuvre les phases de communication et d'avertissement
- mettre en oeuvre les procédures d'alerte
- mettre en place les mesures de sécurité (confinement, évacuation, interposition)
- travailler en coordination avec les forces de l'ordre et de secours

• Gérer un incident **7 h 00**

Savoir :

- situer l'utilisation des armes dans le cadre de l'intervention
- maîtriser les armes dans différentes situations (en déplacement, en situation de stress)
- adapter la réaction à la menace (en fonction du lieu, des horaires, de l'assaillant...)

• Effectuer une palpation de sécurité **1 h 00**

Maîtriser :

- les techniques d'inspection visuelle et de palpation avec une arme

• Gérer les conséquences après l'usage de l'arme **2 h 00**

Connaître :

- les mesures à prendre après un usage des armes
- rendre compte de l'utilisation de son arme (hiérarchie, forces de l'ordre...)
- préserver les traces et indices
- sécuriser une zone
- assister les victimes
- coopérer avec les forces de l'ordre

• Gestion du stress **5 h 00**

Savoir :

- utiliser son arme dans une situation stressante

Contenu de la formation Agent de Prévention et de Sécurité Renforcée (catégorie D) Connaissances et savoir faire dispensés et nombre d'heures affectées	
Connaître : - les composantes du stress et les moyens de sa gestion - prévenir le risque traumatique	
EXAMEN 4 h 00	
- Epreuve écrite 0 h 20 - QCM : 20 questions à 60 secondes/question - Epreuve pratique 2 h 00 - 3 ateliers (à mains nues, avec bâton télescopique, avec tonfa) 3 X 4 minutes / candidat	
TOTAL 71 h 00 + 4 h 00 d'examen	
Formation	71 h 00
Examen	4 h 00

**Contenu de la formation Agent de Prévention et de Sécurité Renforcée (catégorie D)
Connaissances et savoir faire dispensés et nombre d'heures affectées**